

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations



Rapport du champ de formation

« Arts »

Présenté par

l'Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Didier Plassard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Arts* s'inscrit dans l'offre de formation de l'Université Rennes 2 qui comprend, outre ce champ, trois autres champs disciplinaires (*Langues, littératures et culture, Comportements cliniques et santé, Sciences sociales*) et un champ transversal (*Préprofessionnalisation et insertion professionnelle*). Il accueille un peu moins de 20 % des étudiants de l'établissement.

Il concerne, à l'exception de celles du département Communication (rattachées au champ *Sciences sociales*), toutes les formations dispensées par les autres composantes de l'UFR Arts-Lettres-Communication, sachant que celles du département Lettres relèvent aussi du champ *Langues, littératures et culture*. C'est à l'intérieur de ce dernier que le domaine des études littéraires sera examiné. Le présent rapport ne prend donc en compte que les formations portées par les départements Arts plastiques, Arts du spectacle, Histoire de l'art et archéologie ainsi que Musique de cette UFR.

Quatre mentions de licence (*Art plastiques, Arts du spectacle, Histoire de l'art et archéologie, Musicologie*), deux spécialités de licence professionnelle (*Convergence Internet, audiovisuel et numérique* (dite CIAN), *Conception graphique multimédia*) et une mention de master (*Arts*) relèvent du champ *Arts* ainsi redéfini, ce qui souligne son très fort potentiel puisque, à l'exception de l'architecture et de la danse, les grandes disciplines artistiques s'y trouvent rassemblées.

Quelques-unes de ces mentions sont structurées en parcours. La mention de licence *Arts du spectacle* comporte trois parcours : *Etudes cinématographiques, Etudes théâtrales* et *Comédien professionnel* (en partenariat avec l'école du Théâtre National de Bretagne). La mention de licence *Histoire de l'art et archéologie* distingue deux parcours : *Archéologie* et *Histoire de l'art*. La licence *Musicologie* propose un parcours *Musique et musicologie* et un parcours *Musicien interprète* (en partenariat avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de la Loire).

Le master *Arts* se décompose en sept spécialités (dont certaines sous-divisées en parcours) : *Arts plastiques, Arts et technologies numériques, Études cinématographiques* (parcours *Histoire et esthétique du cinéma, Métiers de l'édition et de la valorisation numériques du cinéma*, en cours de création), *Études théâtrales, Musique et musicologie, Création et management multimédia, Histoire des arts* (parcours *Histoire et critique des arts, Métiers et arts de l'exposition, Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti, Gestion et mise en valeur des œuvres d'art, des objets ethnographiques et techniques* (MAGEMI)).

Bénéficiant d'un maillage institutionnel, culturel et artistique de premier plan, avec lequel elles entretiennent de nombreuses relations, et d'un adossement à des équipes de recherche puissantes et de grande qualité, ces formations constituent un ensemble sans équivalent au sein de la ComUE ni même, pour plusieurs d'entre elles, dans tout le Grand Ouest. Seule la licence en *Histoire de l'art et archéologie* entre en concurrence avec des formations proposées par les universités de Bretagne Occidentale, de Nantes et du Mans.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

1 - Organisation des mentions, pertinence et lisibilité

L'organisation des licences en mentions et en parcours offre un ensemble d'une grande cohérence, à la fois pertinent et parfaitement lisible. Elle rassemble la plupart des cursus traditionnels dans les disciplines artistiques et un petit nombre de formations professionnalisantes, soit portées par l'établissement seul, soit développées en partenariat avec d'autres établissements, universitaires (Université de Bretagne Occidentale) ou non (Théâtre National de Bretagne, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire), tenant ainsi compte du partage habituel entre les missions des établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et celles confiées aux formations supérieures dépendant des établissements relevant du ministère chargé de la culture.

L'offre pédagogique, riche et diversifiée, fait du champ *Arts* de l'Université Rennes 2 un pôle de référence dans ces disciplines, sur le plan régional et au-delà. Ses seules fragilités résident dans des taux d'encadrement trop faibles et dans une trop forte attractivité, laquelle repose parfois sur des malentendus. Ainsi la mention *Musique* ou le parcours *Etudes cinématographiques* de la mention *Arts du spectacle* doivent-ils composer, pour la première année de licence, avec des flux importants de bacheliers qui sont souvent insuffisamment informés des compétences exigées ou

des débouchés réellement visés par ces formations. De façon générale, les effectifs très élevés au moment de l'inscription conduisent à des pourcentages importants d'échec ou d'abandon (dans certaines spécialités du master *Arts*, le rapport entre le nombre de diplômés et le nombre d'inscrits est d'environ 50 %) et semblent peu proportionnés aux capacités d'absorption du marché du travail.

2 - Aspects pédagogiques

Les objectifs pédagogiques des formations inscrites dans le champ sont à la fois précis, cohérents et complémentaires. Cependant, les débouchés annoncés ne semblent pas toujours réalistes, en particulier pour des sorties à Bac + 3 dans les filières généralistes (licence *Histoire de l'art et archéologie* par exemple).

Les dispositifs mis en place par l'établissement (tronc commun à toutes les licences, unités d'enseignement fondamentales (UEF) bis d'ouverture au 1^{er} semestre, entretiens avec les chargés d'orientation du SUIO-IP après trois semaines de cours, avec le SUIO et le responsable de formation à la fin du 1^{er} semestre), de même que la mutualisation de plusieurs unités d'enseignement au sein du master *Arts*, favorisent les passerelles et les réorientations possibles entre les formations. Il ne semble pas cependant que beaucoup d'étudiants se saisissent de ces possibilités qui se montrent insuffisantes pour lutter contre les échecs et les abandons.

Les licences suivent l'architecture pédagogique mise en place par l'établissement, laquelle comporte des unités d'enseignement fondamentales (UEF), des unités d'enseignement de méthodologie générale et disciplinaire (UEM), des unités d'enseignement libres (UEL) et des unités d'enseignement professionnelles (UEP). L'appropriation de ce dispositif par les équipes pédagogiques semble cependant inégale et parfois limitée, notamment pour ce qui concerne les UEP organisées par grands secteurs d'activités transversaux (métiers de l'administration et des organisations, métiers de la culture et de la création artistique, métiers de l'enseignement et de la formation, métiers de la communication et du multimédia, métiers des secteurs de la santé et du social), et dont l'enseignement, généralement dispensé en amphithéâtre sous forme de cours magistraux, ne correspond pas toujours aux attentes des étudiants et n'est pas assez en interaction avec les disciplines.

Attentives à la qualité de l'encadrement pédagogique et à la complémentarité des enseignements théoriques et pratiques, les formations font généralement appel à des intervenants professionnels pour les enseignements de pratique artistique. Ces efforts rencontrent cependant des obstacles administratifs, les modalités de recrutement se montrant difficilement compatibles avec le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle.

La place de la professionnalisation est très inégale selon les formations. L'orientation marquée vers la recherche de plusieurs spécialités du master *Arts* devrait sans doute être corrigée par l'ouverture d'enseignements professionnalisants mieux adaptés à des étudiants qui ne se destinent pas, sauf rares exceptions, à une poursuite d'études en doctorat. De même, le pourcentage d'étudiants du champ *Arts* effectuant des stages est parfois étrangement faible eu égard au riche environnement institutionnel, culturel et artistique dont les formations peuvent bénéficier et avec lequel elles sont souvent en relations régulières.

Une licence professionnelle CIAN offre la particularité d'être dispensée en présentiel et à distance. Mais ce sont pour l'essentiel les spécialités ou les parcours tournés vers les nouvelles technologies qui font un plein usage des possibilités offertes par l'informatique et le numérique, notamment pour l'enseignement à distance. La plateforme de cours Coursus (variante de Moodle) n'est encore que peu utilisée alors qu'elle pourrait sans doute aider efficacement à lutter contre le taux élevé de décrochage, pendant leurs années de master, des étudiants contraints de concilier études et activité professionnelle.

Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes (notamment en master) pourrait, quant à lui, faciliter la poursuite d'études à l'étranger et favoriser l'ouverture internationale des formations. La politique d'échanges internationaux reste en effet insuffisamment développée.

Bien que les licences professionnelles permettent l'accès à leurs diplômes par la VAE et la VAP, ces dispositifs semblent être encore sous-estimés par la plupart des responsables des formations, à l'heure même où la refonte de la formation continue à l'échelon national encourage les salariés à valider leurs acquis.

3 - Suivi des étudiants

Mis à part les licences professionnelles (CIAN et *Création graphique multimédia*) qui ont développé des outils spécifiques à cet effet (book, livret de compétences, journal de bord sur le blog personnel de l'étudiant, etc.), les modalités de suivi de l'acquisition des compétences, dans les autres formations du champ *Arts*, restent le plus souvent informelles. Des projets sont évoqués dans ce domaine mais ils restent à mettre en pratique. Le dispositif

« Résonances » mis en place par l'université, souvent évoqué dans les dossiers sans davantage de précision, ne semble pas avoir encore fait l'objet d'une appropriation par les formations.

En ce qui concerne le suivi du devenir des diplômés, tandis que les licences professionnelles ont une connaissance précise de l'insertion de leurs anciens étudiants dans le monde du travail, la plupart des autres formations inscrites dans le champ dépendent des enquêtes réalisées par l'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP). Les données rassemblées par l'OPEIP apparaissent généralement assez peu exploitables, notamment en raison de faibles taux de réponse. Si, pour certaines mentions de licence comme celle de *Musicologie*, on peut observer une bonne adéquation entre la formation suivie et l'emploi occupé, pour d'autres (comme l'*Histoire de l'art*), le taux d'insertion à 30 mois reste très faible (sur la base d'un taux de répondants proche de 60 %, plus de la moitié des licenciés poursuivent des études), ou bien (en *Arts du spectacle*) il peut recouvrir des secteurs d'activité très éloignés de ceux visés par la formation.

L'importance et l'irrégularité des flux étudiants, dans bien des cas, rendent très difficile la mise en place de véritables outils de suivi.

4 - Pilotage des formations

Quelques formations ont commencé de se doter d'un conseil de perfectionnement ou bien étaient en train de le faire au moment de la constitution du dossier communiqué au HCERES. Ces instances se superposent parfois à d'autres instances (commission pédagogique, conseil des étudiants, etc.) sans qu'il soit toujours possible de comprendre quelles sont leurs missions respectives. La composition de ces conseils est très variable selon les formations et leur périmètre ne semble pas avoir été clairement fixé. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement pour le master *Arts* mais seulement pour certaines de ses spécialités. Le département Arts du spectacle semble prévoir un seul conseil de perfectionnement pour toutes ses formations. Des éléments de cadrage débattus à l'intérieur du champ, voire de l'établissement, pourraient aider à clarifier la composition et le rôle de ces conseils.

Points forts :

- Un excellent environnement institutionnel, culturel et artistique avec lequel les formations sont en étroite relation.
- Un très bon environnement recherche porté par des équipes de qualité.
- Une offre pédagogique clairement organisée, couvrant la plupart des champs de l'art, et sans équivalent dans la ComUE (voire dans le grand Ouest).
- Des spécialités ou des parcours professionnels reconnus et novateurs.
- Une très grande attractivité.
- Une bonne complémentarité entre enseignements théoriques et ateliers pratiques.

Points faibles :

- Des flux étudiants trop importants, dans certaines disciplines, qui fragilisent la première année de licence, induisant un taux d'encadrement pédagogique insuffisant.
- Des taux d'échec et d'abandon souvent élevés, y compris en master.
- A l'exception des licences professionnelles, une prise en compte souvent insuffisante de la professionnalisation (manque de stages, peu d'intervenants venus du monde professionnel).
- Des données concernant le suivi des diplômés, fournies par l'OPEIP, insuffisantes pour que les formations puissent les exploiter.

Recommandations :

- Une politique d'échanges internationaux plus ambitieuse devrait être mise en place.
- La place de l'enseignement des langues vivantes devrait être renforcée.
- Il serait souhaitable de développer la place des enseignements professionnels ainsi que la politique des stages dans les formations généralistes afin de mieux préparer l'insertion professionnelle des étudiants.
- Les formations devraient développer des outils de suivi et d'autoévaluation leur permettant de mieux analyser les flux étudiants ainsi que les causes de l'échec ou de l'abandon d'études.

Avis global du comité d'experts

Pour peu que la notion de champ soit mieux assimilée par les équipes pédagogiques et que ses contours soient clairement redessinés autour des formations dispensées par les Départements Arts plastiques, Arts du spectacle, Histoire de l'art et archéologie, Musique, l'Université Rennes 2 dispose avec le champ *Arts* d'un ensemble remarquablement cohérent, unique en son genre dans tout le grand Ouest et même au-delà, et dont le potentiel d'affichage stratégique est excellent. Au regard de la diversité des disciplines enseignées, il pourrait être intéressant d'interroger davantage les phénomènes d'hybridation qui se manifestent aujourd'hui dans la création artistique.

Le sérieux de ces formations, la complémentarité entre enseignement théorique et ateliers pratiques, la présence de spécialités ou de parcours professionnels à la fois confirmés et novateurs, l'adossement à des équipes de recherche puissantes et de qualité, le dialogue serré avec un riche environnement institutionnel, culturel et artistique constituent des atouts précieux pour le développement de ce champ et son affirmation comme l'une des composantes majeures de l'établissement.

Le principal danger qui le guette est son succès même : de trop grands flux d'étudiants se pressent vers les formations du champ *Arts* sans s'informer des compétences qu'elles exigent ni des débouchés auxquels elles préparent. Il en résulte un taux d'échec ou d'abandon important qui ne se limite pas à la première année de la licence mais touche aussi souvent la deuxième, la troisième année, et le master.

Pour limiter ce danger, plusieurs axes de réflexion peuvent être envisagés : un travail sur l'information dispensée en amont de la procédure d'inscription, une place plus grande accordée à la professionnalisation (politique des stages, enseignements professionnalisants), une révision des débouchés visés par les formations généralistes, la mise en place d'un suivi des étudiants et des diplômés. La création de conseils de perfectionnement devrait favoriser la tenue de ces réflexions.

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID



| | |
|---------------------|------------|
| Champ de formation | Champ Arts |
| Intitulé du diplôme | Champ Arts |

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Observations générales

L'université Rennes 2 prend acte des observations formulées par l'HCERES sur le champ de formation "Arts"

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2